



Heures supplémentaires en contrat pro

Par **yayabond**, le **29/12/2009** à **20:38**

Bonjour,
je suis actuellement en contrat de professionnalisation. Je fais régulièrement des heures supplémentaires qui me sont payées au taux horaire normal de mon salaire. Ne devraient-elles pas être majorées de 25%?
par avance, merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **30/12/2009** à **08:30**

bonjour,
normalement elles sont majorées... (si vous êtes à 35 heures).
il faut voir dans la convention collective le taux de majoration .. car ce n'est pas obligatoire qu'elles soient à 25 %

Par **yayabond**, le **30/12/2009** à **17:58**

Bonsoir Carry,
merci de votre réponse. je suis dans le domaine de l'auto-école depuis 3 ans et mon ancien employeur majorait de 25% mes heures sup. donc mon nouvel employeur devrait le faire même si je suis en contrat pro. Qu'en pensez vous?
CORDIALEMENT,

Par **Visiteur**, le **31/12/2009** à **20:19**

re

j'en pense que.... il doit vous majorer à 25 % si vous êtes à temps complet...

au fait temps complet ou partiel ?